VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CONSO CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 18/04/2011 21:47

Mon compagnon (41 ans)fumeur de tabac depuis l'age de 16 ans consommait plus jeune il y a une quinzaine d'annees beaucoup de cannabis (plusieurs fois par semaine),nous nous sommes rencontrés il y a 2 ans et 3 mois après notre rencontre il m'a avoué consommer du cannabis de façon occasionnelle (environ 2-3 fois par mois). Je lui ai proposé de l'aider pour un sevrage de cette substance qu'il utilise juste pour le "fun" comme ça parce qu'il s'ennuie a un moment donné !!! il m'a fait croire pendant 18 mois qu'il avait areté et j'ai découvert la semaine dernière qu'il n'avait jamais aréte !!!
il a reconnu consommer toujours au même rythme cette drogue mais ne se croit pas dépendant et pourtant....
il est papa de 2 enfants et ne mesure pas du tout les risques qu'il encourt en cas de controle policier, pour lui c'est pas grave et ne comprend pas ma réaction d'inquiétude face a cette situation.Je ne trouve pas les mots pour lui faire admettre qu'il serait mieux d'areter ces pratiques, puisqu'il ne voit pas où est le mal !
Merci de me donner des arguments autres que ceux de la santé et de l'amour car ça n'a pas l'air de l'émotionner plus ....

Mise en ligne le 19/04/2011

Bonjour,

Il n'existe aucun mot, aucun argument, permettant à coup sûr de voir exaucer votre souhait que votre ami arrête de fumer. Son usage occasionnel de cannabis ne font pas forcément de lui quelqu'un de dépendant. La dépendance à ce produit est psychologique et apparaît en fonction de la personnalité de chacun, des raisons pour lesquelles il fume, de ses difficultés personnelles...

Votre compagnon connait certainement déjà les "risques" que cette consommation de cannabis lui font prendre, tant au niveau de sa santé que de la loi.

Pour rappel, vous trouverez dans les liens ci-dessous deux dossiers présentant les risques pour la santé, les complcations possibles avec un usage régulier et à long terme.

Du côté de la loi, votre ami s'expose à des poursuites pour usage de stupéfiants ou conduite après usage de stupéfiants. Vous trouverez dans le lien ci-dessous les sanctions prévues.

Si vous souhaitez approfondir certains points ou parler de vos inquiétudes, n'hésitez pas à nous contacter au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

En savoir plus :

- Dossier thématique : "Le cannabis"
- Dico des drogues: "Cannabis"
- Dossier thématique: "La loi et les drogues"